



Sommaire

- **p 2** Information Agence de l'eau Rhône Méditerranée
- **p 3** Le mot du Maire

Vie du village

- **p 4** Le point sur les changements
- **p 5** Budget, travaux
- **p 6** Obligation légale de débroussaillage
- **p 7** Du nouveau
- **p 8, 9, 10** Dans le rétroviseur
- **p 11** Opération broyage déchets verts, MSP Uzège nord
- **p 12** Carnet 2022



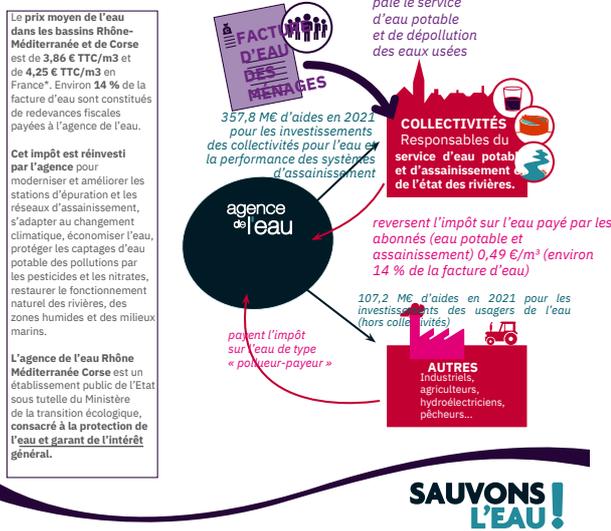


L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME



La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021 57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales. 17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an. 58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milleux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

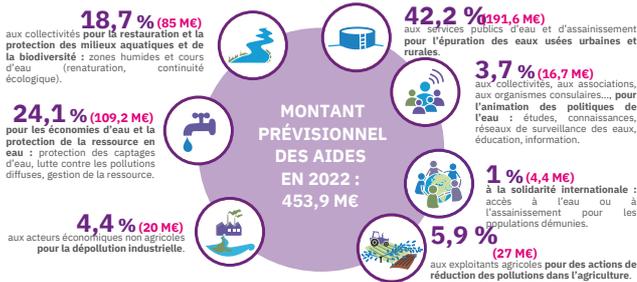
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

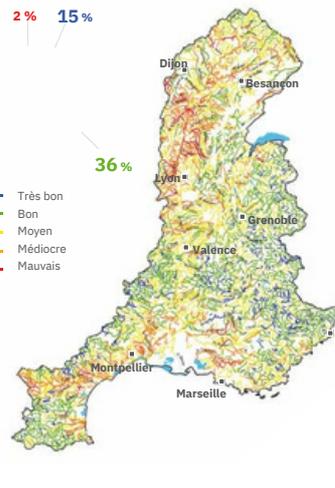
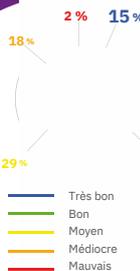


- La solidarité envers les communes rurales préférentielles les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11e programme Sauvois l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau Situation en 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par les pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07 Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvois-leau.fr

@SauvoisLeau @sauvoisleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

LE MOT DU MAIRE

par Carole Sabonnadière Bergeri



Mes chers concitoyens,

Voici bientôt trois ans que le Conseil municipal est élu, trois ans que le Conseil municipal poursuit son travail avec méthode pour accomplir sa mission. Cependant, je ne vous apprend rien, dans un contexte de sobriété et de morosité ambiante, les dotations se raréfient. Il faut donc chercher des subventions pour le moindre investissement et croyez bien que je m'y emploie !

Ainsi, durant 2022, nous avons pu mener à bien plusieurs projets, à commencer par la rénovation et la modernisation de l'éclairage public qui est une de nos priorités. La première tranche de cette amélioration vient de se terminer et nous avons lancé la deuxième tranche. Un autre gros chantier est aussi en cours de réalisation : il s'agit de l'agrandissement du cimetière avec la création d'un parking.

Grâce aux amendes de police, des ralentisseurs vont être installés (dès que le temps le permettra) afin de mettre en sécurité les usagers des routes départementales. Nous avons tous été émus par l'accident survenu au mois de septembre sur la RD 6. Des études menées conjointement par le département et la commune sont en cours. Mais il ne faut pas réagir avec précipitation, et prendre le temps de bien penser les aménagements de demain.

Des routes communales ont été rénovées, le local de l'épicerie a été agrandi afin de donner à Keryan plus d'espace. La rénovation acoustique de la salle des fêtes a été faite et les murs vont être repeints fin avril début mai.

La réserve incendie dans l'ancien château d'eau, route de St André, est opérationnelle. Compte tenu de l'évolution des conditions climatiques, il était devenu nécessaire pour notre commune de se doter de cette réserve pour notre sécurité.

En ce qui concerne notre alimentation en eau potable, la solution retenue est de relier le forage du Bousquet à Verfeuil à notre château d'eau et ainsi créer un maillage. Le forage existe déjà et l'ARS a donné son feu vert. Coût de l'investissement : 2 millions 700 mille euros que l'ensemble des communes de l'Agglomération du Gard rhodanien va déboursier grâce à la solidarité intercommunale ! Le tracé et la mise en place des travaux sont en cours afin de maintenir notre objectif et rétablir la situation au mieux fin juin et au pire fin 2023.

L'agglomération du Gard rhodanien a aussi mis en place la Redevance incitative. 2023 est une année test, je le rappelle !

Même si notre village a de nombreux atouts, il nous manque toutefois un médecin. Force est de constater que le temps des médecins de campagne est révolu. C'est pourquoi, nous nous sommes constitués en syndicat avec d'autres communes de l'Uzège nord afin de monter une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP). Aujourd'hui, un médecin exerce au cabinet de St Laurent la Vernède et Audabiac, et à terme, avec le concours de la Région, nous espérons pouvoir accueillir dans cette MSP un deuxième médecin.

Vous le voyez, c'est un exercice toujours difficile que de faire coïncider les équilibres financiers et de contenter le plus grand nombre ! Mais nos projets de mandat avancent et de nouveaux défis nous attendent pour 2023 !

Saint Marcellement vôtre,

Carole Sabonnadière Bergeri

Vie du village

Le point sur les changements

Au cas où cela aurait échappé à certains, nous nous permettons de rappeler les changements intervenus au 01 janvier 2023 :



Eau et assainissement

La gestion de l'eau et de l'assainissement a été confiée par l'agglomération à la SAUR. C'est donc cette société qui gère désormais et pour six ans tout ce qui concerne cette compétence. Des informations détaillées vous ont été communiquées en début d'année.

Votre abonnement a été automatiquement transféré à la société SAUR, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Si vous avez des questions vous pouvez :

- appeler au **04 30 62 10 00**,

- écrire à **TSA 83007 30936 NÎMES**

- vous connecter sur le site internet
www.saurclient.fr

- vous rendre au point d'accueil clientèle
**RN 580 ZI de L'Ardoise 30290 Laudun-
L'Ardoise** du lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 14h à 16h

En cas d'**urgence technique** appeler le
04 30 62 10 08
24h/24, 7j/7

En **mars 2023**, vous recevrez votre première facture de la SAUR : elle comprendra l'abonnement du premier semestre 2023 et le reliquat de facturation 2022 (entre votre relevé 2022 et le 31 décembre 2022).

En **juillet 2023**, vous recevrez votre deuxième facture qui comprendra l'abonnement du second semestre et une estimation de consommation pour le premier semestre 2023.

En **janvier 2024**, le calendrier reprendra normalement : factures en janvier (abonnement du premier semestre 2024 et consommation 2023 déduction faite de l'estimation encaissée) et juillet.



Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères évolue.

Si en 2023 vous paierez toujours la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le service fonctionnera suivant les normes de la collecte incitative qui prendra effet en 2024 :

un seul ramassage par semaine le lundi matin.

Vous recevrez une facture fictive qui vous donnera une idée de la somme dont vous devrez vous acquitter en 2024.

Elle prendra en compte le forfait annuel de 15 levées ainsi qu'éventuellement le nombre de levées supplémentaires facturées en plus.

Pour rappel, ce changement intervient dans un contexte où le traitement des ordures ménagères résiduelles coûte de plus en plus cher pour des déchets dont la majeure partie pourrait être valorisée par le tri sélectif.

La collecte incitative a donc été mise en place pour sensibiliser la totalité des ménages à la nécessité d'une réduction importante de notre production de déchets ultimes.

En achetant le moins possible de produits emballés ou sur-emballés, en effectuant, pour recyclage, un tri sélectif sérieux (verre, papier, carton, métaux, plastiques d'emballage, épiluchures et autres déchets verts, piles, ampoules ne doivent en aucun cas se retrouver dans la poubelle noire), vous réduirez considérablement le volume et le poids de vos ordures ménagères et par voie de conséquence votre facture.

Alors à vous de jouer !

Pas de changement pour le ramassage des emballages (sacs jaunes) qui s'effectue toujours le mercredi matin et n'est pas concerné par la limitation de levées.

Vie du village

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Budget Principal

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats reportés 2021	Résultats de clôture
Fonctionnement	657 611.69€	834 390.26€	206 496.50€	383 275.07€
Investissement	207 782.97€	356 128.25€	-45 807.93€	102 537.35€

Budget « Convention Eau et Assainissement »

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats reportés 2021	Résultats de clôture
Fonctionnement	209 798.44€€	197 869.74€	-12 195.58€	24 124.28€
Investissement	1200.00€	0.00€	-1 500.00€	-2 700€

Budget « C.C.A.S »

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat reporté 2021	Résultat de clôture
Fonctionnement	28.55€	3 361.37€	1 788.63€	5 121.45€

Budget « Lotissement »

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats reportés 2021	Résultats de clôture
Fonctionnement	344 254.09€	348 194.39€	32 467.93€	36 408.23€
Investissement	363 709.57€	341 951.09€	0.00€	-21 758.48€

Détail investissement 2022 (Budget Principal)

DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté :	45 807.93€	Excédent de fonct° capitalisé :	83 957.93€
Travaux école : (plafonds, interphone, éclairage et électricité)	12 661.20€	Subvention région travaux école :	2636€
Travaux épicerie :	11 482.21€	Fonds de concours Agglo : (Epicerie et salle polyvalente)	12 910€
Géotextile hangar photovoltaïque :	1 943.26€	FCTVA :	9 872.45€
Travaux citerne incendie :	16 197.74€	Taxe d'aménagement :	21 682.12€
Installation lampadaires solaires :	8 427.60€	Amortissements :	25 069.75€
Travaux trottoir parking école :	4 760.40€	Emprunt :	200 000€
Travaux champ communal :	4 394.88€		
Travaux réfection voirie :	30 604.56€		
Remboursement capital emprunts :	117 311.12€		
TOTAL :	253 590.90€	TOTAL :	356 128.25€

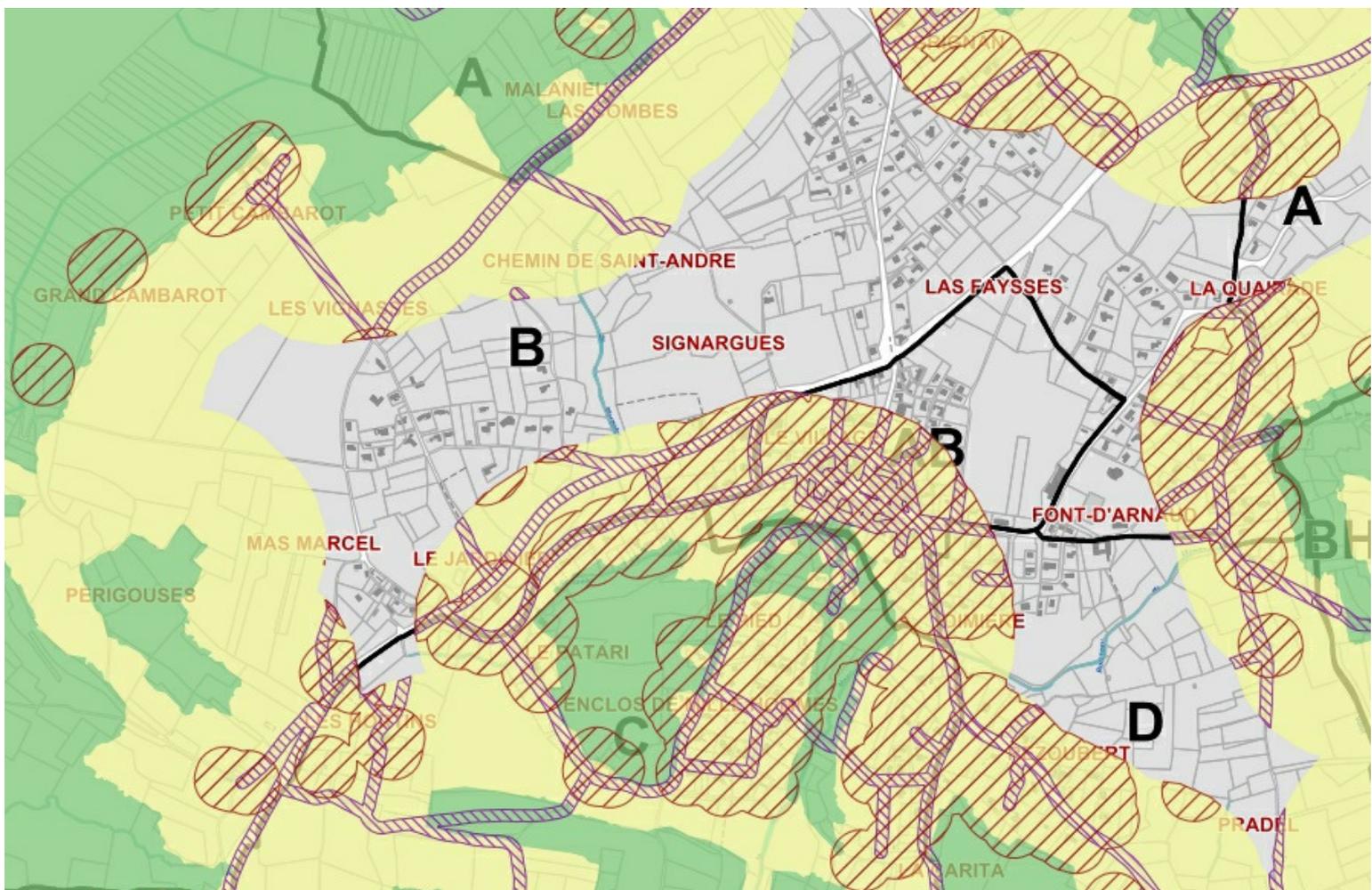
Obligation légale de débroussaillage

C'est la bonne période pour effectuer les travaux nécessaires afin de respecter l'obligation légale de débroussaillage pour tous les bâtiments situés à moins de 200 m d'un bois, 50 mètres autour de la bâtisse. **Les parties hachurées sur la carte ci-dessous indiquent les zones dans lesquelles le débroussaillage est obligatoire.** En cas de doute ou si votre terrain n'est pas représenté, renseignez-vous au secrétariat de mairie.

Le débroussaillage inclut :

- La taille, voire le cas échéant, la coupe d'arbres et d'arbustes, afin que les houppiers des sujets conservés soient espacés de 3 mètres les uns des autres et des constructions.
- La possibilité de conserver des bouquets d'arbres (surface maximale de 80 m²) à condition qu'ils soient distants de 3 mètres de tout autre arbre, arbuste, bosquet ou construction et que tous les arbustes situés en dessous aient été éliminés.
- La suppression des arbres et arbustes morts ou dépérissant.
- L'élagage sur une hauteur de 2 mètres des sujets maintenus.
- La destruction ou l'élimination de tous les déchets de coupe.
- La tonte de la strate d'herbes.
- en zone urbaine, vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle ;
- en zone non-urbaine, vous devez débroussailler dans un rayon de 50m autour de vos constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui.

La prévention est la meilleure arme pour lutter contre les dégâts occasionnés par les feux de forêt.
N'attendez pas le pire, agissez pour préserver votre patrimoine et votre vie !



Vie du village



Agrandissement du cimetière

Les travaux pour l'agrandissement du cimetière communal ont commencé. Un espace de stationnement indispensable a été prévu en bordure



Dernières nouvelles du caveau Terres d'Aïeux

Début Novembre, les vigneronns de la cave coopérative de Saint Marcel de Careiret et de Saint André d'Olérargues ont participé au salon des vins de Floreffe-Spy en Belgique, ainsi qu'au concours St Vincent. Ils ont été récompensés par une grande médaille d'or pour le blanc 2021 et une médaille d'or pour le rouge tanique 2021. Une vraie réussite pour un premier salon.



A consommer avec modération



La boîte à livres

La boîte à livres de Lucky a été installée devant l'épicerie du village.

Le principe : lorsque la boîte à livres est installée, chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement. La boîte à livres offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage.

C'est une belle initiative. Merci à Lucky et à l'association "Bien-être et nature" !



Campagne de stérilisation des chats errants

Les populations de « chats libres » mobilisent autant de fervents défenseurs qu'elles peuvent susciter le rejet. Les communes doivent bien souvent endosser le rôle d'arbitre.

C'est pour cela qu'en accord avec l'article L211-27 du Code Rural de la Pêche Maritime qui reconnaît et encadre la situation des colonies de chats libres, la municipalité a décidé de mener une campagne de stérilisation des populations de chats errants sur la commune, avec la fondation d'entreprise CLARA. Une convention de partenariat a été signée, qui engage la fondation à assurer la capture, à effectuer les opérations d'identification et de stérilisation des chats errants et de les relâcher sur site. Le coût pour la commune : 120€ par chat capturé. Cette campagne s'est déroulée au mois août 2022 et a permis de stériliser 11 chats. D'autres campagnes sont prévues.

Vie du village



Commémoration du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre a été suivie du verre de l'amitié à la salle de convivialité. A cette occasion, David ROURE a reçu le diplôme et la médaille de porte-drapeau du souvenir français. Le porte-drapeau rend hommage, lors des cérémonies, aux combattants et aux disparus.



Concert du 10 décembre

Les chanteurs et chanteuses du Chœur de Cèze se sont produits en fin d'après-midi dans l'église de Saint Marcel de Careiret. Le lieu a su mettre en valeur les très belles voix des différents artistes de la Chorale : soprano, altos, ténors et basses.



Vœux 2023

Pour la première fois depuis le début du mandat, à cause de la situation sanitaire, Madame le Maire et le Conseil municipal ont présenté leurs vœux aux habitants de la commune dans la salle des fêtes. Madame le Maire a fait un bilan des 2 dernières années et a listé les projets à venir : les travaux du cimetière, la mise en sécurité des accès avec les dos d'âne, l'alimentation en eau... La soirée s'est terminée autour d'un apéritif dinatoire.



Repas des aînés 2023

Après deux ans de césure, le repas des aînés a été organisé par le conseil municipal avec nos amis de Saint André d'Olérargues. Les plus de 65 ans ont pu se retrouver autour d'un repas bien animé et dans une salle des fêtes nouvellement insonorisée.

Vie du village



Actions de l'APE

A l'occasion de la rentrée scolaire, un nouveau bureau de l'Association des Parents d'élèves a été constitué. Il se compose de Mmes Natacha Argoud (Présidente), Agnès Guiheneuf (Trésorière) et Alice Kolakowski (Secrétaire) et de leurs suppléantes Mmes Virginie Camp, Marion Colombo et Elma Kahrinamovic.

Afin de permettre le financement de projets pour les enfants, l'APE organise de nombreuses actions tout au long de l'année. Cette année, la première a eu lieu à la sortie des vacances de la Toussaint avec une vente de gâteaux et de boissons. Les enfants ont ensuite été accompagnés dans les rues du village pour récolter des bonbons auprès des habitants. Il en a été de même le soir du 31 Octobre.

Pour la sortie des vacances de Noël, une autre vente de gâteaux, de boissons ainsi que de bonnets de Père-Noël a été organisée. Le lendemain soir, samedi 17 décembre, les enfants et leurs parents ont été conviés à un bal à la salle des fêtes de St Marcel. Ils ont pu y rencontrer le Père Noël, se faire maquiller, manger et danser jusqu'au bout de la nuit...

A l'occasion des fêtes de Noël, tous les enfants de l'école ont reçu un sac de friandises de la part de la Mairie et un livre de la part de l'APE.



Marché de Noël

Une vingtaine d'exposants, des artisans locaux principalement, étaient réunis sur la place du village le dimanche 18 décembre 2022. Cet événement était organisé à l'initiative de D'Jo bar et de l'association Bien-être et nature. Les promeneurs ont pu déguster des châtaignes, des huîtres et du vin chaud. Des activités manuelles ont été proposées aux enfants. Le Père-Noël était là pour leur plus grand bonheur. Ce fut une journée très festive.



Vie du village



L'Etoile de Bessèges-Tour du Gard est passée à Saint Marcel !

Cette course a été créée en 1971 à l'initiative de Roland Fangille (1939-2020), ex-cycliste et président de l'union cycliste bességeoise. Il s'agit alors d'une classique. La première édition compte seulement 22 participants dont Raymond Poulidor. Elle prend la forme d'une course par étapes en 1974 et ouvre traditionnellement la saison professionnelle des courses par étapes en France.

La 53ème s'est déroulée du 1er au 5 février 2023 entre Bellegarde et Alès sur un parcours de 659,68 km.

Le samedi 4 février 2023, a eu lieu la quatrième étape de cette course. Les cyclistes ont pris le départ à 12h50 à Saint Christol-lez-Alès et se sont élancés pour un parcours de 146 km. C'est aux alentours de 15h20 qu'ils ont traversé Saint Marcel pour le plus grand bonheur des amateurs de cyclisme ! Leur périple s'est achevé par l'ascension du Mont Bouquet, 4,6 km à 9% de pente moyenne, vers 16h30.

Podium sur la plus haute marche pour Candice, Léo et Noah



Club All Bikes



ALL BIKES, affilié Fédération Française Cyclisme depuis 2008

Siège 142 chemin du Vallat des tripes à St Marcel
30 Licenciés en 2023 dont 22 enfants
Séances entraînement VTT le Mercredi de 14h à 16h
(hors vacances solaires)

Adhésion des enfants à partir de 8 ans et après quelques tests d'aptitudes
3 moniteurs licenciés FFC et diplômés.

Saison 2022 :

Sur les 22 enfants plus d'une douzaine font des compétitions et 8 participent régulièrement aux championnats VTT, Cyclocross, DH (descente) et Trial dans tous les départements d'Occitanie ainsi que quelques unes dans les régions limitrophes.

Les enfants de St Marcel :

Candice BEDEL catégorie **Benjamine**

7ème challenge gardois cyclo-cross et 2ème en VTT

Léo MARC, catégorie **Benjamin**

1er Challenge Gardois VTT,

1er Chal. Hérault VTT, 1er cyclocross

1er Ch. Occitanie Cyclo-cross et 1er Ch Occitanie VTT.

Noah MARC catégorie **Minime**

1er Challenge Gardois VTT,

1er Chal. Hérault VTT, 2ème cyclocross ,

2ème Ch. Occitanie Cyclo-cross et 4ème Ch Occitanie VTT, 13ème coupe de France VTT.

D'autres enfants ont participé ponctuellement à ces compétitions ainsi que les adultes Jean-Pierre PESENTI, Sylvain MARC, et Benoît-Pierre MARC avec des 1ères places dans ces championnats.

Infos diverses

**AAgglomération du Gard Rhodanien
Commune de Saint-Marcel-de-Careiret**

OPÉRATION BROYAGE DE DÉCHETS VERTS

Service à destination des habitants

Chemin Combe de Mons, sous le stade.

Les dépôts pourront être faits à **partir du vendredi 17 mars 2023** dans la zone qui sera délimitée. **Plus de dépôt après le 16 avril.**



Les branches à broyer devront être d'une longueur maximale de 1,50 m et d'un diamètre maximum de 15 cm.

Ne sont pas acceptés les lauriers roses, les cactus, les ronces et la tonte.

A l'issue de l'opération vous pourrez récupérer sur place du broyat, si vous en avez l'usage, entre le 18 avril et le 08 mai 2023.

Panneaupocket

Recevez les infos de votre commune directement sur votre smartphone !

Cette solution est gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité !

Alors vite : panneau-pocket.com et laissez-vous guider.

**Maison de santé pluriprofessionnelle
Uzège Nord**



CONSULTATIONS sur RDV

- ✓ Dr ALQUIER : matin 10h00 – 13h30, après-midi 14h00 – 17h30
- ✓ Dr KESSLER : matin 09h00 – 12h00, après-midi 14h00 – 18h00 (17h00 Audabiac)

JOURS	Cabinet AUDABIAC Dr Kessler	Cabinet St LAURENT LA VERNEDE Dr Kessler	Cabinet LA LEQUE Dr Alquier
Lundi	matin	après-midi	après-midi
Mardi	après-midi	matin	matin
Mercredi	après-midi	matin	matin
Jeudi	matin	après-midi	après-midi
Vendredi	après-midi	matin	matin
Samedi		Matin	



PANNEAUPOCKET
Informe et Alertes les habitants

Le numéro 1 Français des solutions d'alertes et d'informations.
+ de 6300 entités (Gendarmeries, Communes, EPCI ...) utilisent PanneauPocket.

officiels

app.panneau-pocket.com
www.panneau-pocket.com

Vie du village

Carnet 2022

NAISSANCES

- COTET Soan né le 04-01
- BOUET Lila née le 18-03
- PINEDE Emilio né le 08-04
- TARDIEU Lyzio né le 01-06
- TURCHINO-VEYSSET Paolo né le 26-11
- MONEGER-PADIOU Lexie née le 04-12



MARIAGES

- BENCHOUNA Kenza et AOUAD Yassine le 26-03
- MONTIS Christine et BONNET Yves le 24-09
- SENSENBRENNER Marion et MEGIER Charles le 07-10
- KAHRIMANOVIC Elma et DJEMAÏ Karim le 05-11



DÉCÈS

- DILLIE Lucienne le 07-02
- BLANCHE née LAURENT Gilberte le 27-03
- BLANCHE Pierre le 24-04
- MAZZOLENI née VEYSSET Nicole le 01-07
- CHABAUD née TURC Yvette le 22-08
- LACOTE Michel le 25-10
- NABOT Alain le 27-10
- VALENTIN Pierre le 16-12
- CHAUSSEDANT Janine le 21-12
- PANIER née SORDET Danièle le 26-12

